



# Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2013 - n°74

Mars 2013

**Le comité national fédéral des 11 et 12 décembre 2012 a validé le lancement de la campagne de syndicalisation avec l'objectif, très réaliste, d'atteindre les 80 000 syndiqués d'ici fin 2013.**

Nous sommes tous d'accord sur l'enjeu que représente la question du renforcement de la CGT ! Mais nous savons aussi toutes et tous que le contexte économique et social difficile embolise notre activité quotidienne et nous détourne trop souvent des questions de vie syndicale et de syndicalisation. Or, c'est une réalité, bien que nous concentrons légitimement le plus gros de nos efforts sur les enjeux revendicatifs, la mobilisation des salariés n'est pas à la hauteur de notre investissement et du niveau du rapport de force nécessaire pour faire imposer d'autres choix politiques et conquérir de nouveaux droits.

Dans le cadre de la Journée d'action sur l'ensemble de notre champ, avec une manifestation nationale à Paris en mai 2013, nous aurons à lier notre campagne nationale de syndicalisation au plan de travail inhérent à la préparation de cette journée. En effet, ne devons-nous pas plus que jamais nous saisir du développement de la syndicalisation comme moteur du rapport de force, et des luttes comme moteur de la syndicalisation ? Les débats du 50<sup>e</sup> congrès confédéral permettront de s'approprier la résolution n°3 contenue dans le document d'orientation et qui va dans ce sens.

L'espace orga - qualité de vie syndicale a validé la mise en place d'un groupe de travail chargé de l'animation de la campagne de syndicalisation qui a déjà dégagé plusieurs pistes d'action :

- ✓ Numéro mensuel des cahiers de la vie fédérale spécial syndicalisation
- ✓ Mise en place de « flash » de rappel chaque semaine via le bulletin fédéral
- ✓ Visuels de campagne : affiche, carte CGT = carte vitale...
- ✓ Construction d'initiatives décentralisées en régions sous la responsabilité des coopérants fédéraux

La CGT doit être visible et les moyens de communication utilisés sans modération durant toute cette campagne de syndicalisation. Des affiches vont être mises à disposition des syndicats très prochainement ainsi que d'autres matériels spécifiques.

Il ne faut pas hésiter à investir les panneaux d'affichage, à aller au contact des salarié-e-s, et pensez également à débattre de la syndicalisation lors de vos prochaines commissions exécutives, en vous appuyant notamment sur ce numéro spécial des Cahiers de la vie fédérale et les prochains à venir. ■

**SPECIAL**  
**campagne**  
**de syndicalisation**



## Présentation de la campagne de syndicalisation

Il nous appartient d'impulser dans les territoires, l'étude du salariat, de la carte sanitaire, de l'évolution de notre champ fédéral. Car c'est bien à partir de ces éléments là, comparés à l'état de nos forces organisées et au niveau de qualité de vie syndicale, que l'on provoquera la réflexion sur nos modes d'organisation dans nos structures, pour la syndicalisation du plus grand nombre.

*Nous devons tendre à une structuration fédérale articulée autour de la démarche revendicative de l'ensemble, telle que portée par notre 10<sup>e</sup> congrès.*

En outre, tous les plans de travail que nous impulserons dans les territoires, et notamment en région, ne sauraient se construire sans :

- » *Mesurer le niveau de qualité de vie syndicale et de démocratie syndicale*
- » *Mesurer le niveau de formation de nos dirigeants*
- » *Suivre l'évolution de la syndicalisation et partager les expériences de syndicalisation encourageantes*
- » *Mesurer le niveau de continuité syndicale*

Nous devons savoir notamment si nous avons des responsables à l'orga dans nos syndicats pour porter l'enjeu de la syndicalisation, s'il y a des congrès, où les syndicats ont-ils su adapter leur périmètre aux évolutions du salariat dans la proximité, où faut-il accentuer les efforts par rapport à l'évolution de la syndicalisation, où est-ce qu'on a des syndicats dits « passoires », où est-ce que la syndicalisation est en hausse et ce qui peut l'expliquer...

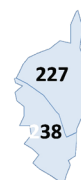
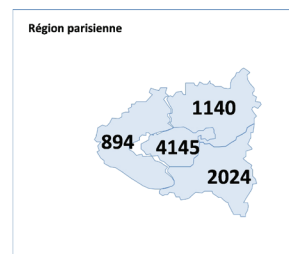
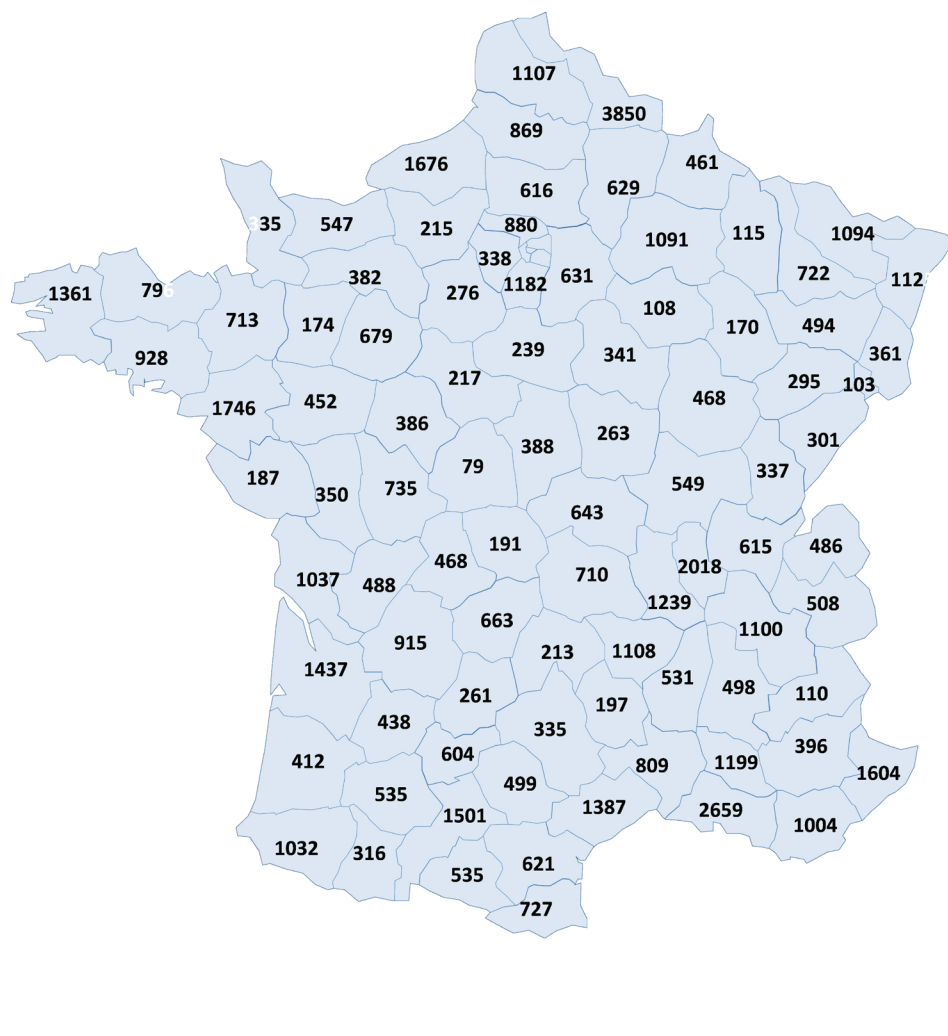
Enfin, mais c'est dans les débats du 50<sup>e</sup> congrès, sans doute nous faudra-t-il réfléchir collectivement aussi à la manière de « transformer l'essai » marqué lors des élections professionnelles de la Fonction publique hospitalière, les élections dans le privé et l'action sociale, mais aussi tout récemment dans les TPE. Nous avons en ce sens à développer l'analyse des derniers scrutins, notamment en affinant le rapport entre nos forces organisées et le nombre de voix portées vers la CGT...

Les salariés qui placent la CGT en tête de la majorité des scrutins professionnels ne sont-ils pas potentiellement des syndiqués CGT ? Ces futurs syndiqués confirmeront la CGT à son rang de première organisation syndicale en haussant toujours plus son niveau d'influence et de représentativité à l'issue des scrutins de 2014 et le niveau du rapport de force.

*Nous devons déjà nous projeter aux élections professionnelles de la fonction publique hospitalière en 2014...*



## Nombre d'adhérents par département en 2011 au 31/01/2013



2011 (Exercice non clos)		Evolution date à date en %	2011 (Exercice non clos)			Evolution date à date en %
FNI BASE	57 945	4,40	SANTE PRIVEE	FNI	8667	5,60
FNI MICT	10 544	1,97		COTISATIONS	85426	11,04
FNI RETRAITES	3 589	6,66	"ACTION SOCIALE"	FNI	9301	2,68
<b>TOTAL FNI</b>	<b>72 078</b>	<b>4,15</b>		COTISATIONS	91258	7,48
COTISATIONS	686 553	5,76	SANTE PUB	FNI	46242	3,46
Montant moyen de la cotisation	11,32 €			COTISATIONS	440629	3,55
			CHRU	FNI	16135	14,04



## INFO

### Crédit d'impôt pour le versement des cotisations syndicales des salarié-e-s et retraité-e-s non imposables !

Le versement de cotisations syndicales permet déjà aux salariés n'ayant pas choisi la déduction de leurs frais réels de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu dans la limite de 66 % des cotisations annuelles versées et de 1 % du revenu brut imposable.

#### Les nouvelles dispositions pour 2013

Pour les salariés non imposables, l'article 23 de la Loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 a modifié l'article 199 quater C du Code Général des Impôts en prévoyant maintenant que :

» Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salariés et de fonctionnaires au sens de l'article L. 2121-1 du code du travail ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu.

» Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées prises dans la limite de 1 % du montant du revenu brut désigné à l'article 83, après déduction des cotisations et des contributions mentionnées aux 1° à 2° ter du même article.

» Le crédit d'impôt ne s'applique pas aux bénéficiaires de traitements et salaires admis à justifier du montant de leurs frais réels.

» Le bénéfice du crédit d'impôt est subordonné à la condition que soit joint à la déclaration des revenus un reçu du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. A défaut, le crédit d'impôt est refusé sans proposition de rectification préalable.



#### «L'excédent éventuel de crédit d'impôt est remboursé.»

Le bénéfice du crédit d'impôt est subordonné à la condition que soit joint à la déclaration des revenus un reçu du syndicat mentionnant le montant et la date du

versement. A défaut, le crédit d'impôt est refusé sans proposition de rectification préalable. Ainsi, sur la déclaration de 2013 des revenus de 2012, les cotisations syndicales des salariés non imposables ouvriront maintenant droit à un crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation versée au déclarant par un chèque de remboursement des impôts. ■

#### Texte de référence :

- article 23 de la Loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012

- article 199 quater C du Code Général des Impôts

## USD de Côte d'or : notre plan pour l'amélioration de notre vie syndicale et le développement de la syndicalisation !

Lors de notre congrès, en 2011, nous avons pris la décision de prioriser le suivi des bases syndicales et d'organiser la syndicalisation. Force est de constater que si nous travaillons à l'organisation des bases syndicales, la syndicalisation se met en marche.

Nous avons donc mis en place un planning de rencontres régulières entre les syndicats et mis en œuvre une organisation de «vie syndicale». Pour exemple : sur une journée, une fois par mois ou tous les deux mois, réunion de la CE le matin avec participation d'un maximum de syndiqués et l'après-midi rencontre avec les salariés sur des questions diverses souvent en relation avec l'organisation du travail, ce qui nous a valu une recrudescence de la syndicalisation (renforcement du syndicat de l'hôpital d'ARNAY le DUC, de SEURRE).



Résultats : 17 syndiqués et création d'un syndicat CGT dans la clinique depuis le mois de juillet 2012. Une autre rencontre avec l'ensemble des cadres du regroupement des hôpitaux, Saulieu Alize St-Reine, Vitteaux (GCS Amplitude) nous a permis de créer un syndicat avec 21 syndiqués ... Et, ce n'est pas fini !

Autre exemple, la création d'un syndicat majoritaire dans l'action sociale publique (Institut DEVIGNES) à Semur, 11 syndiqués, là aussi en cours de développement syndical. ■

Parallèlement, nous avons organisé et mis en place un plan de formation en lien avec l'organisation des UL et UD sur les territoires de l'établissement visé (accueil, niveau 1, CHSCT, DP, CE). Au chapitre des questions d'influence et de représentativité, nous avons constitué un collectif de négociation des protocoles électoraux, avec la participation d'une camarade retraitée, dans les entreprises de notre champ professionnel.

**En conséquence, nous avons gagné des élections et œuvré à la création de nouvelles bases:**

- ▶▶ l'EPHAD d'ATHEE où la CGT est majoritaire,
- ▶▶ le foyer des «Jardins d'Asclépios» à BELENEUVE,
- ▶▶ le foyer logement des MYOSOTIS à Pouilly en Auxois (10 syndiqués sur 11 salariés),
- ▶▶ l'aide à domicile de l'entreprise "VITAME" à St-Apollinaire.

En corolaire de ces dispositions, nous avons organisé l'accueil du salarié à la bourse du travail : une rencontre avec les salariés syndiqués à la CFTC de la clinique St-MARTHE nous a permis de les informer de leur droits et de les organiser.

### Nos objectifs 2013 :

- *Organisation d'une démarche de parrainage des établissements de notre champ où nous ne sommes pas implantés avec l'utilisation de l'heure d'info syndicale dans les établissements publics (l'hôpital de BEAUNE) en partenariat avec les UL pour commencer la prépa des élections de 2014 dans la fonction publique hospitalière.*
  - *Des contacts dans divers établissements en vue de la création d'une base organisée (foyer de l'Ordre de Malte de Fontaine Française, centre maternel de la Croix Rouge.)*
- A titre d'info, déjà pour 2013, 15 adhésions nouvelles au 29 janvier.*

## Pas de lutte sans syndicalisation

La CGT de l'Hôpital Saint-Louis compte 300 adhérents pour 2 500 agents. La progression de la syndicalisation demeure cependant « stagnante » compte-tenu du *turn over* de personnel et de la perte de pouvoir d'achat des agents, mais nous parvenons toujours à réaliser nos objectifs et à appliquer le 1%, ce qui est une avancée pour la CGT.

En début d'année, le syndicat a pour habitude de conduire une démarche de renforcement de la syndicalisation dans le cadre de la remise des FNI. C'est un moment de rencontre et de convivialité avec nos syndiqués permettant de faire le point, d'établir le cahier revendicatif et d'échanger à propos des difficultés rencontrées à Saint-Louis.

**Depuis la mise en place de la loi HPST qui a eu pour effet la constitution de regroupements d'hôpitaux (GH), l'APHP, le plus grand CHU public de France et d'Europe est traversé par des bouleversements structurels et organisationnels qui ont pour conséquence la casse de son statut particulier.**

Cette politique conduit la CGT à réfléchir sur le contenu revendicatif, la démarche de syndicalisation et son organisation. Notre syndicat réfléchit régulièrement à un plan de travail revendicatif général et spécifique. Ainsi, nous nous sommes dotés d'un fonctionnement par pôles et par service.

L'actuelle campagne de syndicalisation s'est inscrite dans un contexte de lutte des cadres de l'Hôpital. Plusieurs AG et réunions de travail en intersyndicale ont fait l'objet de plan de revendication jusqu'à aboutir à une mobilisation dans la durée et a permis la syndicalisation d'un cadre supérieur et d'un cadre administratif. La CGT a aussi à son actif la constitution d'un collectif cadre qui se réunit et travaille en étroite collaboration

**Notre commission exécutive, composée de 43 camarades, a décidé au sortir du congrès de 2012 :**

- de répartir par délégué le travail revendicatif et d'envoyer chaque camarade en formation syndicale de 1<sup>er</sup> niveau,
- de conduire une distribution de tract régulière,
- de valoriser la démarche syndicale « aller-retour » d'un plan revendicatif adapté aux conditions d'exercice des agents et des services,
- de porter la défense individuelle et collective, avec comme objectif de réunir la CE une fois par mois pour faire le point et dégager des pistes de travail en commun.

avec le collectif cadre de l'USAP CGT. La lutte continue de s'étendre plus largement au sein de l'APHP et des délégations de cadres investissent les réunions institutionnelles pour porter quotidiennement leurs revendications : horaires et conditions de travail, la revendication d'un plan de résorption des faisant-fonction de cadre, l'arrêt de la diminution du nombre de promotions professionnelles, les glissements de tâches, l'augmentation du périmètre du travail des cadres et notamment de nuit, puisque les postes sont supprimés à cause des restructurations, et les cadres dénoncent la chronicité de postes vacants (soit 400 sur l'APHP).

La démarche de renforcement de la syndicalisation a aussi permis à partir d'une défense individuelle de syndiquer un agent de cuisine. Cette lutte rejoint les conséquences de cette politique, qui s'inscrit dans une logique de lutte plus générale. ■



La CGT du CH de Montfavet compte 481 adhérents pour 2045 agents. Depuis toujours, nous mettons l'accent sur la syndicalisation, axe prioritaire du rapport de force dans notre établissement. Cela est d'autant plus d'actualité depuis notre dernier congrès de juin 2012.

En effet, notre syndicat a pris l'engagement, voté à l'unanimité par l'ensemble des congressistes «de faire de la syndicalisation, une priorité en développant une vie syndicale au plus près des agents, de chaque catégorie, de chaque service, en multipliant les heures d'informations syndicales, les assemblées générales, rencontres, débats... Nous nous engageons à la syndicalisation des plus jeunes mais aussi à garantir la continuité syndicale après le départ à la retraite.» L'activité, chargée ces dernières années au CHM du fait d'une succession de réformes et de régressions sociales (réformes des retraites en 2010, la RGPP, la loi HPST, l'ordre infirmier, le manque d'effectifs, les mauvaises conditions de travail...) a permis la nette progression de notre nombre de syndiqués. L'information et la communication de l'analyse CGT sur ces dossiers en a été moteur. Mais l'objectif reste de grossir toujours plus nos troupes et de prioriser la syndicalisation. Nous avons donc mis en place ou développé les outils dont nous disposions déjà : des réunions d'heure d'informations syndicales ont été multipliées dans les différents pôles intra et extra hospitaliers, sur des thèmes précis ou tout simplement pour parler de l'actualité de notre établissement (droit d'option des infirmiers, réforme des retraites, conditions de travail, élections professionnelles, ordre infirmier,...).

logistiques, nous organisons des assemblées générales, très souvent propices à animer la vie syndicale et reconnues en tant que telles par tous, chacun pouvant décider et ainsi prendre sa place dans le mouvement social. L'information circule de manière très fluide et l'Assemblée Générale aide à la prise de décision collective.

La formation syndicale est aussi un outil à la syndicalisation puisque nous proposons au moins trois formations d'accueil par an, aux nouveaux syndiqués mais aussi à tous les agents de notre établissement, syndiqués ou non, nouveaux arrivants ou pas. C'est un choix de notre syndicat pour favoriser la syndicalisation. Les retours sont plus que positifs, beaucoup se syndiquent après cette journée, les agents considérant que cette formation leur apporte une vue d'ensemble de l'établissement dans lequel ils travaillent, de la vie de l'institution hospitalière publique, ainsi que du rôle de notre syndicat.

L'accent a également été mis sur les formations internes de la CGT afin que les syndiqués puissent, s'ils le désirent, approfondir leurs connaissances pour ainsi développer leur «fibre» militante! Les nouveaux élus et mandatés, par exemple, ont tous été formés ou presque depuis les dernières élections professionnelles, afin de pouvoir porter la parole CGT de façon individuelle et collective. La formation reste un enjeu majeur pour le syndicat CGT du CHM afin de permettre une adéquation permanente avec l'évolution du syndicalisme et de la société. Malgré une progression de la syndicalisation, nous restons mobilisés autour de la continuité syndicale des agents partant à la retraite et renforçons sans cesse le lien avec notre syndicat de retraités. Le but est le rassemblement le plus large et le renforcement de notre organisation. De plus, notre syndicat met l'accent sur la syndicalisation des jeunes, malgré le recul net de l'âge auquel les agents se syndiquent. Leurs besoins et revendications sont bien spécifiques et nous devons y répondre. C'est ainsi que nous les avons accompagnés sur le dossier de la nouvelle réforme des études infirmières ou encore sur l'amélioration de leur condition de formation sur notre établissement. Nous développons des actions auprès de ce jeune public avec toujours pour objectif le renforcement de notre organisation, seul «rempart» à la dérive sociale de ces dernières années. ■

**« Notre syndicat met l'accent sur la syndicalisation des jeunes, malgré le recul net de l'âge auquel les agents se syndiquent ».**



L'éloignement géographique de certaines structures de soins reste une difficulté pour notre syndicat pour demeurer au plus proche de nos syndiqués et agents. Mais nous restons vigilants sur ce point. Les liens entre syndicat et agents doivent s'en trouver renforcés. Autre outil au CHM : les collectifs catégoriels qui nous amènent aujourd'hui à débattre sur le travail spécifique à ramener aux revendications générales. Bien qu'ils aient du mal à vivre, malgré tout certaines catégories en ressentent le besoin, comme les ASH ou encore les psychologues, catégories souvent oubliées et en mal de reconnaissance.

En ce qui concerne les services techniques et

Fédération Santé Action Sociale  
263, rue de Paris  
Directeur de Publication :  
Bruno Jardin

N° Commission paritaire :  
0617 S 08141  
ISSN 1963-2657

*Ces rubriques  
sont aussi  
les vôtres,  
n'hésitez pas  
à y contribuer  
en nous faisant  
parvenir  
vos écrits à  
orga@sante.cgt.fr*



## La remise du FNI auprès des retraité-e-s du Cher

**Cette année, nous avons eu la volonté de donner une nouvelle impulsion à nos réunions. Lors de la réunion de bureau du 9 janvier, nous avons défini la modalité de la reprise des cartes pour nos camarades retraité-e-s avec le souci de la continuité syndicale pour nos syndiqué-e-s actifs qui arrivent dans un nouveau creuset revendicatif.**



Etant donné l'étendue du département, nous faisons au minimum deux assemblées : l'une à BOURGES, dans les locaux de l'UD, l'autre à CHEZAL BENOIT, dans la salle communale. C'est donc dans un souci de proximité, mais également pour être au plus près des camarades ayant des difficultés de déplacement. Au-delà de cet aspect, il faut se souvenir que l'hôpital psychiatrique de CHEZAL BENOIT dépendait de la Préfecture de la Seine avant l'éclatement des hôpitaux psychiatriques de la Seine. Nous avons donc un potentiel de traditions d'un établissement qui, à son époque, avait compris ce que signifiait la continuité syndicale, même si l'expression n'était pas à l'ordre du jour. Donc à BOURGES : réunion le 31/01 CHEZAL BENOIT : réunion le 06/02 avec les retraité-e-s du CH VIERZON Ne sachant, lors de notre réunion de bureau du 9, la tenue de la manifestation du 31, nous avons donc averti nos camarades pour participer à la manif à BOURGES à 11h30 et se retrouver à l'UD l'après-midi à 14h.

Lors de la première remise de cartes (BOURGES) : 19 camarades étaient présents avec la participation d'un camarade de l'USR et un camarade de l'USD, ce qui démontre d'une certaine façon la reconnaissance de nos syndiqué-e-s retraité-e-s dans leurs revendications, liées bien souvent à celles des actifs (revalorisation des pensions, accès à la santé, droit au logement, etc...). Il faut reconnaître que la principale préoccupation est de se retrouver entre camarades, et de se donner des nouvelles de la grande famille des « t'amalou ». Néanmoins, tous les camarades présents se sont acquittés de leur cotisation, ceci malgré une augmentation qui frôle les 80%, ce qui politiquement est une avancée non négligeable, quoi que certains en disent.

Selon la tradition nous avons terminé par le partage de la galette républicaine. Ce principe s'est reproduit à l'identique à CHEZAL BENOIT où 17 camarades étaient présents, plus les 4 retraités du CH VIERZON. Là aussi, tous les camarades se sont acquittés de leur cotisation. Il

faut rappeler que certain-e-s paient à l'année, d'autres au trimestre et quelques uns par prélèvement automatique. Nous nous apercevons au cours de ces réunions du peu de débats qui s'engagent. Il est vrai que la moyenne d'âge est plus proche de 75-80 que 60-65 ans. Il n'empêche : ce sont des camarades à qui nous devons le respect étant donné leurs activités dans la vie active et le fait d'être toujours « accrochés » aux valeurs de la C.G.T.

Nous envisageons de faire trois rassemblements annuels à thèmes au sein du bureau. Nous proposons une projection ludique qui devrait provoquer le débat, suivie d'un repas, ce qui nous permettrait d'amener d'autres camarades à participer à ces initiatives.

Nous envisageons également d'envoyer une motion à l'adresse du 50<sup>e</sup> Congrès Confédéral :

***la priorité est de rappeler qu'un-e retraité-e = une voix, et n'est pas à notre avis une moitié de citoyen.***

Nous terminons ce court article en rappelant qu'en 2012, cinq adhésions ont été réalisées et pour l'instant, une en 2013, toutes dans le cadre de la continuité syndicale.

**Nous serons présents au Congrès de l'UD les 12-13-14 juin avec un-e délégué-e pour 10 adhérents, ce qui nous fera un maximum de quatre délégué-e-s.**

***Le principe de 1 pour 1 est en marche ! « Un homme, une voix » (Nelson Mandela)***